



Communiqué de presse

Mardi 15 mars 2021



SOLEIL14, le cadastre solaire public se dote d'un réseau de conseillers locaux pour accompagner les projets solaires des particuliers, des entreprises, des agriculteurs et des collectivités.

Depuis fin 2019, le SDEC ÉNERGIE et les 16 intercommunalités mettent à disposition des habitants du Calvados un cadastre solaire public, sous la forme d'une plateforme internet gratuite – www.soleil14.fr - pour faciliter et inciter à l'installation de panneaux photovoltaïques. Depuis le 1^{er} mars, SOLEIL14 oriente vers des conseillers locaux pour accompagner les particuliers, entreprises et agriculteurs pour concrétiser leurs projets de production d'énergie photovoltaïque en toute confiance : il s'agit de Biomasse Normandie et de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie.

Le cadastre solaire, c'est quoi ?

Grâce au cadastre solaire, vous pouvez découvrir en 1 clic le potentiel solaire d'une toiture. C'est un outil gratuit et interactif qui permet de savoir s'il est intéressant ou non d'installer des panneaux solaires sur son toit pour produire sa propre énergie verte. Il est accessible gratuitement en ligne sur www.soleil14.fr;

A qui s'adresse le cadastre solaire ?

A toutes celles et ceux, propriétaires d'un toit : particuliers, collectivités, entreprises et agriculteurs.

Comment ça marche ?

A partir d'une vue aérienne du Calvados, il suffit de saisir une adresse pour que le simulateur indique toutes les informations liées au potentiel solaire de la toiture ciblée : la surface de panneaux optimale, le coût de l'installation, la quantité d'énergie produite, les revenus générés... La plateforme permet d'étudier l'installation de solaire thermique (pour la production d'eau chaude) ou photovoltaïque (pour revendre ou consommer votre propre électricité).

Un accompagnement personnalisé assuré par les partenaires locaux de SOLEIL14

Une fois ses simulations faites, l'utilisateur peut alors prendre contact avec les partenaires locaux de SOLEIL14 pour bénéficier de conseils personnalisés: approfondissement du projet, recherche d'aides financières, orientation vers des entreprises labellisées RGE et conseils pour bien choisir son installateur,...

A chacun son conseiller ! :

- La Chambre régionale d'agriculture de Normandie pour les agriculteurs ;
- Biomasse Normandie pour les particuliers et les entreprises de moins de 10 salariés ;
- Le SDEC ÉNERGIE pour les entreprises de plus de 10 salariés ;
- Caen-la-Mer ou le SDEC ÉNERGIE (hors Caen-la-Mer) pour les collectivités.

Les coordonnées des conseillers locaux ainsi que toutes les informations sur le cadastre solaire sont disponibles sur : www.soleil14.fr.

Contact :

- SDEC ENERGIE – Guénaëlle CARLIER – Département Transition Energétique – 02 31 06 23 90 – gcarlier@sdec-energie.fr

Le SDEC ENERGIE, le service public de l'énergie dans le Calvados : Réunissant toutes les communes du département et de nombreuses intercommunalités, le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département. Le SDEC ENERGIE agit pour la transition énergétique en accompagnant les collectivités locales depuis la production d'énergie, en passant par la distribution jusqu'à l'utilisation. Son objectif : œuvrer pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, qui favorise la transition énergétique tout en préservant l'intérêt de ses adhérents et de chaque habitant du Calvados. www.sdec-energie.fr